

Canada**Province de Québec**

Comté de Gatineau

Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Denholm

Procès-verbal de la séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Denholm, tenue le 10 septembre 2024 à 19h à la salle communautaire au 419, chemin Poisson-Blanc.

Sont présents :

Monsieur Pierre Nelson Renaud	Maire
Monsieur Richard Poirier, Conseiller	poste n° 1
Madame Marie Gagnon, Conseillère	poste n° 2
Monsieur Zakary Armstrong, Conseiller	poste n° 3
Monsieur Paul Brouillard, Conseiller	poste n° 4
Monsieur Gilles Rathier, Conseiller	poste n° 5
Monsieur Jacques Gour, Conseiller	poste n° 6

Aussi présente :

Madame Sara Turpin, occupant le poste de Secrétaire d'assemblée.

Note au procès-verbal**Informations du maire**

Suite d'une discussion à huit-clos, le conseil de la Municipalité de Denholm ne souhaite pas continuer les démarches concernant l'étude pour une potentielle fusion avec la Municipalité de Val-des-Monts

1. Ordre du jour

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Législation, Greffe & Conseil

- 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 août 2024
- 2.2 Adoption des prélèvements, des comptes payés et à payer au 31 août 2024
- 2.3 Adoption de l'état des revenus et dépenses, du journal des salaires et du bilan au 31 août 2024
- 2.4 Refinancement Règlement 2019-003
- 2.5 Soumission billet de financement
- 2.6 Demande de prolongation de concordance au SDMR

3. Finances, Administration et Ressources humaines

- 3.1 Achat de fournitures scolaires

4. Transports, Travaux publics & Télécommunications

- 4.1 Reprise des services Lac-Sam

5. Santé, Bien-être, Vie sociale, Loisirs & Culture

- 5.1 Demande aide financière-PERO

6. Aménagement, Urbanisme & Développement économique

- 6.1 Ajout d'un membre du CCU

7. Sécurité Incendies et Sécurité civile

- 7.1 Autorisation aux pompières et pompiers d'utiliser le feux vert clignotant
- 7.2 Embauche Meagan Duval
- 7.3 Embauche Kevin Mathieu
- 7.4 Embauche Michel Jr Léonard
- 7.5 Application Info-Page
- 7.6 Demande d'utilisation de la salle communautaire

8. Hygiène du milieu & Environnement

9. Divers et Correspondance

10. Varia

11. Période de questions

12. Fermeture de l'assemblée

LÉGISLATION, GREFFE ET CONSEIL

MD AR24-09-152

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, constate qu'il y a quorum et que 33 personnes sont présentes et déclare la séance du conseil ouverte à 19h00.

MD AR24-09-153

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification apportée à l'ordre du jour;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR24-09-154

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Richard Poirier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR24-09-155

ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS, DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a effectué la vérification des prélèvements, des comptes payés et des comptes à payer au 31 août 2024 et recommande l'approbation;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés de 61,051.39\$, des prélèvements de 38,736.60\$, les comptes à payer de 28,089.35\$ ainsi que les salaires nets payés de 65,459.13\$ en date du 31 août 2024 pour les chèques n^{os} 4923 à 4979 les prélèvements n^{os} 976 à 991 et les salaires nets du mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR24-09-156

ADOPTION DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES, DU BILAN, DU JOURNAL DES SALAIRES ET DES RAPPORTS COMPARATIFS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du journal des salaires, du rapport des revenus et dépenses, du bilan et des rapports comparatifs au 31 août 2024;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU d'adopter le journal des salaires, le rapport des revenus et dépenses, les rapports comparatifs et le bilan au 31 août 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR24-09-157

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 122 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Denholm souhaite emprunter par billets pour un montant total de 122 300 \$ qui sera réalisé le 17 septembre, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts # 201-003 Pour un montant de 122 300 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE IL EST,

Proposé par Richard Poirier

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 17 septembre 2024 ;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le Maire et la Directrice générale greffière-trésorière ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	22 200 \$	
2026.	23 300 \$	
2027.	24 400 \$	
2028.	25 600 \$	
2029.	26 800 \$	(à payer en 2029)
2029.	0 \$	

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MD AR24-09-158

FINANCEMENT MUNICIPAL –2019-003- SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture	10 septembre 2024
Heure d'ouverture	10h
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec
Montant	122 300\$

Nombre de soumissions	2
Échéance moyenne	3 ans et 1 mois
Date d'émission	17 septembre 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 septembre 2024, au montant de 122 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

22 200 \$	3,85000 %	2025
23 300 \$	3,65000 %	2026
24 400	3,70000 %	2027
25 600	3,75000 %	2028
26 800 \$	3,80000 %	2029

Prix : : 98,39200	Coût réel : 4,31899 %
-------------------	-----------------------

CD DU COEUR-DES-VALLEES

22 200 \$	4,43000 %	2025
23 300 \$	4,43000 %	2026
24 400 \$	4,43000 %	2027
25 600 \$	4,43000 %	2028
26 800 \$	4,43000 %	2029

Prix : 100,00000	Coût réel 4,43000 %
------------------	---------------------

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme *FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.* est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Denholm accepte l'offre qui lui est faite de *FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC* pour son emprunt par billets en date du 17 septembre 2024 au montant de 122 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2019-003. Ces billets sont émis au prix de pour chaque 98,39200 pour chaque 100,00 \$,, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MD-AR24-09-159

DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI D'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU SADR

CONSIDÉRANT le délai imparti aux municipalités pour la révision des règlements municipaux suivant l'adoption du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), soit de novembre 2021 à novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il est improbable n'effectuer la lecture, les avis de motions, l'approbation des projets de règlement et l'adoption de nos règlements en concordance avec le Schéma avant le 5 novembre de cette année, soit le délai de prolongation obtenu pour adopter ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, Il est

Proposé par Richard Poirier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Denholm demande au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) un prolongement du délai d'adoption de 6 mois des règlements de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté

ADMINISTRATION, FINANCES & RESSOURCES HUMAINES

MD-AR24-09-160

ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES-RÉTROACTIF

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la réception de dons pour effectuer l'achat d'articles scolaires de la part de Sablière VGF, Matériaux J Lajeunesse, Thibault démolition Ltée et Geneviève Connolly pour un total de 362.71\$;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Terracube a également fait le don de plusieurs articles scolaires;

CONSIDÉRANT QUE 33 enfants de la Municipalité de Denholm ont bénéficiés du don à la suite de l'inscription à l'aide de leur liste scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice demande l'approbation de l'achat des articles scolaires rétroactivement au montant de 1095.44\$;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Gilles Rathier

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la dépense de 1095.44\$ pour l'achat de fournitures scolaires de 33 enfants de la Municipalité de Denholm.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

VOIRIE

MD-AR24-09-161

REPRISE DES SERVICES CHEMIN DU LAC-SAM (PORTION PRIVÉE)

CONSIDÉRANT QUE la résolution portant le numéro MD-AR24-02-063 concernant la cessation des services sur la portion privée du chemin du Lac-Sam en lien avec plusieurs évènements qui ont contraint la sécurité des employés de la municipalité lors de la cueillette des matières résiduelles et/ou de vidanges septiques en circulant sur la portion privée du chemin du Lac-Sam;

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens de la portion privée à l'aide d'un avocat ont prouvé l'existence d'un document confirmant le droit de passage officiel;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Denholm autorise la reprise des services de cueillette des matières résiduelles et les vidanges septiques des résidences de la portion du Lac-Sam à partir du chemin de la Plage.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE, VIE SOCIALE, LOISIRS & CULTURE

Note au procès-verbal Pour abroger la résolution no MD-AR24-05-089

MD-AR24-09-162 AIDE-FINANCIÈRE – DÉFI COUREUR DES BOIS

CONSIDÉRANT QUE Le PERO organise encore cette année deux « défis coureur des bois » qui consistent à réunir la population de la MRC et de l'extérieur de la MRC pour un événement sportif en forêt. Plusieurs parcours de courses en forêt seront disponibles afin de rejoindre plusieurs niveaux de performance. Le « fun run » de 1 km sera accessible à tous et d'autres parcours seront disponibles pour plusieurs niveaux;

CONSIDÉRANT QU'une telle organisation exige des dépenses et le PERO nous sollicite pour les accompagner, et l'activité s'adresse à tous les résidents de la Vallée-de-la-Gatineau;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve une aide financière de deux cents dollars (200\$) pour le défi coureur des bois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MD -AR24-09-163 CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) est composé de trois (3) membres du conseil et de trois (3) résidents(es) de la municipalité;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont :

1. Pierre Nelson Renaud
2. Marie Gagnon
3. Zakary Armstrong (membre substitut)

ATTENDU QUE les membres résidents sont :

1. Denis Marcoux
2. Line Brière
3. Karine Pichette

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Daniel Grob souhaite ajouter son aide au sein du

Comité consultatif en Urbanisme comme membre résident;

ATTENDU QUE les membres du CCU doivent obligatoirement suivre une formation et sont chargés d'étudier et de soumettre des recommandations au Conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement, la construction, demande de dérogation mineure et demande d'autorisation ou d'exclusion relativement à la zone agricole définie par la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Jacques Gour

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme Mesdames Marie Gagnon, Line Brière et Karine Pichette ainsi que Messieurs Pierre Nelson Renaud, Denis Marcoux, Zakary Armstrong et Jean-Daniel Grob membres du Comité Consultatif en Urbanisme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

SÉCURITÉ INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Note au procès-verbal

Le Maire informe les membres du conseil que le rapport sur les activités du mois d'août 2024 du service incendie

MD-AR24-09-164

AUTORISATION AUX POMPIÈRES ET POMPIERS D'UTILISER LE FEUX VERT CLIGNOTANT

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière(c,C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur du Règlement sur le feu vert clignotant par le décret fixant les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'autorisation de la Société de l'assurance automobiles du Québec, un des critères d'admissibilité est que l'autorité municipale responsable du service de sécurité incendie pour lequel le pompier est embauché adopte une résolution qui prévoit l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;

CONSIDÉRANT QUE le pompier autorisé à utiliser le feu vert clignotant, en cas d'appel provenant d'un service de sécurité incendie, peut l'actionner lorsqu'il se dirige vers la caserne ou le lieu d'une intervention à l'aide de son véhicule personnel;

CONSIDÉRANT QUE le feu vert clignotant permet aux autres usagers de la route de repérer le pompier doit se soumettre aux règles prévues par le Code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule personnel muni d'un feu vert n'est pas considéré comme un véhicule d'urgence et qu'en tout temps, le pompier doit se soumettre aux règles prévues par le Code de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jacques Gour

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise l'utilisation du feu vert clignotant aux pompières et pompiers du service incendie de Denholm selon les conditions d'utilisations dans les limites et selon les conditions prévues au Règlement sur le feu vert clignotant.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté

MD-AR24-09-165

EMBAUCHE SERVICE INCENDIE-MEAGAN DUVAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm a des postes de premiers répondants et de pompiers sur appel à combler;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendies, Monsieur Joey Currie, a procédé à la sélection d'une candidate et en recommande l'embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise l'embauche de madame Meagan Duval à titre de première répondante et pompière sur appel dont la rémunération sera fixée selon l'échelle salariale des pompiers et des premiers répondants en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté

MD-AR24-09-166

EMBAUCHE SERVICE INCENDIE-KEVIN MATHIEU

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm a des postes de premiers répondants et de pompiers sur appel à combler;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendies, Monsieur Joey Currie, a procédé à la sélection d'un candidat et en recommande l'embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise l'embauche de Monsieur Kevin Mathieu à titre de premier répondant et pompier sur appel dont la rémunération sera fixée selon l'échelle salariale des pompiers et des premiers répondants en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté

MD-AR24-09-167

EMBAUCHE SERVICE INCENDIE-MICHEL JR LÉONARD

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm a des postes de premiers répondants et de pompiers sur appel à combler;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendies, Monsieur Joey Currie, a procédé à la sélection d'un candidat et en recommande l'embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Gilles Rathier

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise l'embauche de Monsieur Michel jr Léonard à titre de premier répondant et pompier sur appel dont la rémunération sera fixée selon l'échelle salariale des pompiers et des premiers répondants en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté

MD-AR24-09-168

SYSTÈME DE TÉLÉAVERTISSEUR VIRTUEL INFO-PAGE

ATTENDU QUE le Directeur du service incendie à effectuer l'essai gratuite de l'application info-page et en recommande l'achat;

ATTENDU QUE cette application permet la gestion d'alerte complet, l'historique, les statistiques et l'envoi de messages automatiques et permet la confirmation des usagers en route pour l'intervention lors d'appel d'urgence;

ATTENDU QUE l'offre de service est de 4.45\$ par mois, par utilisateur;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise Monsieur Joey Currie, Directeur du service incendie de Denholm de procéder à la signature du contrat avec Info-Page.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD-AR24-09-169

DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE les pompiers et les premiers-répondants de la Municipalité de Denholm effectuent présentement des formations le lundi et le mercredi en soirée;

CONSIDÉRANT QUE le formateur déplore que la formation s'effectue sur un plancher de garage dans la caserne et que son équipement (mannequin, couverture) n'ont pas leur place sur le plancher d'un garage;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de location de la salle communautaire portant le numéro 2014-10-01, stipule ; **Article 5 – Privilège d'occupation par la Municipalité**
La Municipalité se réserve le droit d'occuper la salle du Centre Communautaire et Culturel de Denholm pour toute activité qu'un de ses services met en place.

CONSIDÉRANT QUE Bingo entraide utilise déjà la salle communautaire à tous les mercredis, la municipalité se réserve le droit de faire la demande à Bingo entraide de reporter la journée dudit Bingo afin de permettre au service incendie de former les pompiers et les premiers répondants;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU que le Conseil de la municipalité de Denholm demande à Bingo entraide de reporter ses évènements à une date ultérieure;

ET ÉGALEMENT RÉSOLU que le Conseil de la municipalité de Denholm autorise Monsieur Joey Currie, Directeur du service incendie de Denholm de procéder à la réservation de la salle communautaire le lundi et le mercredi en soirée pour la durée de formation de ses membres et ce, effectif à partir du 16 septembre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

DIVERS ET CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal

Le Maire informe les conseillers que la prochaine réunion ordinaire de conseil sera le mardi le 8 octobre 2024 à la salle municipale à 19h.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal

Une période de question a eu lieu.

MD AR24-09-170

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour sont épuisés,

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19h54

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Je soussigné, Pierre Nelson Renaud, Maire de la Municipalité de Denholm, signe le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

Et j'ai signé ce 10^e jour de septembre 2024

Pierre Nelson Renaud, Maire
Municipalité de Denholm

Je soussignée, Sara Turpin, Directrice générale, trésorière et greffière de la Municipalité de Denholm, contresigne le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 10^e jour de septembre 2024

Sara Turpin, Directrice générale, greffière-trésorière
Municipalité de Denholm